

Personne compétente en radioprotection - Niveau 2 - Secteur industrie - Option sources scellées

Code référence : 77A



OBJECTIFS

«Exercer les missions de Conseiller en Radioprotection, conformément aux articles R.4451-123 du Code du Travail et R.1333-19 du Code de la Santé Publique ».

PUBLIC

Toute personne désignée par l'employeur pour exercer dans l'entreprise la fonction de PCR.

Cette formation est adaptée à l'utilisation de sources scellées, de générateurs X et d'accélérateurs de particules. NB : L'inscription inclut un accès pendant 3 mois à une formation à distance sur les fondamentaux de la radioprotection, utile pour la préparation avant la venue à l'INSTN ou pour aider la PCR à exercer ses missions de formation et de communication.

PRÉ-REQUIS

Niveau équivalent au baccalauréat à orientation scientifique.

CERTIFICATION

Cette formation répond à l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation.

La réussite au contrôle de connaissances donne lieu à la délivrance d'un certificat valide 5 ans. Ce contrôle est constitué de trois épreuves : - épreuve écrite (30 % de la note finale), contrôle continu (30 % de la note finale), épreuve orale comportant des analyses de

cas pratiques (40 % de la note finale).

Cette formation correspond à une certification recensée à l'Inventaire de la CNCP (Commission nationale de la certification professionnelle). Elle est éligible au CPF (Compte personnel de formation) sur la liste CPNE (Commission paritaire nationale de l'emploi) d'une ou plusieurs branches professionnelles et/ou sur la liste interprofessionnelle de la CPNAA (Commission paritaire nationale d'application de l'accord).

CONTENU

Module théorique

Radioactivité, interaction rayonnement - matière, rayonnements d'origine électrique, effets biologiques, sources d'exposition détection principe de protection contre l'exposition externe et contre l'exposition interne, réglementation. **Module appliqué** (*travaux dirigés et travaux pratiques*)

Evaluation des risques et études de postes de travail, mise en place d'un programme de vérifications, co-activité, utilisation d'appareils de détection et débitmètres, technologie des équipements de protection, calculs de doses en exposition externe et interne, gestion de situations incidentelles, réglementation du transport, décontamination, missions de formation et information.

Contrôles de connaissances : épreuve écrite, contrôle continu, épreuve orale.

MÉTHODE

Exposés, travaux dirigés et pratiques, études de cas, mises en situation. Evaluation formelle des acquis.

La formation inclut des travaux pratiques mettant en œuvre des appareils de simulation (DOSICASE) et des sources de rayonnements ionisants en laboratoire et en zone réglementée (DOSEO...) ; se conformer aux recommandations mentionnées dans les conditions de vente.

PRIX PUBLIC - 2021

2640 €

DURÉE - 2021

9 jours (62 heures)

LIEU ET DATE - 2021

Saclay

• 11-15 janvier 2021 + 18-21 janvier 2021

COORDINATION - 2021

Responsable(s) pédagogique(s) :

Saclay

Mme Cécile DESSAUD

cecile.dessaud@cea.fr

Tél. +33 1 69 08 35 60

CONTACT - 2021

Organisatrice(s) formation :

Saclay

Mme Valérie MONTEILLET

valerie.monteillet@cea.fr

Tél. +33 1 69 08 58 15